



Berne, le 14 avril 2010

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux concernés

Loi fédérale sur la métrologie ; ouverture de la procédure de consultation.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous adressons pour consultation le projet de loi sur la métrologie ainsi que son rapport explicatif.

L'Office fédéral de métrologie (METAS) est actuellement un office fédéral GMEB, c'est-à-dire une unité de l'administration centrale de la Confédération gérée par mandat de prestations et enveloppe budgétaire. Conformément au rapport du Conseil fédéral du 13 septembre 2006 sur le gouvernement d'entreprise (FF 2006 7799 ss), METAS doit devenir un établissement de droit public doté de la personnalité juridique et d'une autonomie comptable. Ceci nécessite des adaptations législatives. Comme ces adaptations seraient difficiles à réaliser dans le cadre légal actuel, une révision totale de la loi sur la métrologie est proposée. Les tâches et le champ d'activité de METAS ne sont certes pas modifiés, mais la structure de la loi est considérablement modifiée et, sur certains points, des bases légales qui manquent dans la loi actuelle ont été intégrées. Enfin, la révision totale permettra également d'abroger la loi fédérale du 21 mars 1980 réglementant l'heure en Suisse (RS 941.299) et d'intégrer ses dispositions à la nouvelle loi sur la métrologie.

Le délai pour prendre position dans le cadre de la présente procédure de consultation est fixé au **31 juillet 2010**.

Des exemplaires supplémentaires des annexes ci-jointes sont disponibles sur internet à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Nous vous prions de bien vouloir adresser votre prise de position à l'Office fédéral de métrologie METAS, Lindenweg 50, 3003 Bern-Wabern.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à
M. Jürg Niederhauser, tél. 031 323 49 70, juerg.niederhauser@metas.ch.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Eveline Widmer-Schlumpf

Annexes:

- Projet mis en consultation et rapport explicatif
- Liste des destinataires de la procédure de consultation